

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Veillez consulter la liste ci-dessous pour connaître les critères d'éligibilité :

- Cette assurance est complémentaire à l'assurance offerte par le Collège (Sunlife) et est facultative.
- Le coût de cette assurance complémentaire facultative est de 47,50 \$ par trimestre.
- Vous devez avoir payé vos frais de scolarité en totalité afin de bénéficier du service.
 - L'étudiant doit résider au Canada pour bénéficier de cette assurance complémentaire.
- Afin d'être remboursé, l'étudiant doit fournir les deux informations suivantes : des coordonnées bancaires canadiennes et une adresse postale canadienne.
- Les soins de santé doivent avoir été prodigués au Canada, par un professionnel conforme aux soins reçus (exception de la couverture voyage).
- La couverture voyage ne couvre pas l'étudiant s'il retourne dans son pays d'origine, puisqu'il est réputé avoir accès aux services de santé nationaux du pays en question. L'assurance voyage couvre en dehors de la province de résidence et dans tous les autres pays, sauf le pays d'origine de l'étudiant international.

FRAIS ET ADHÉSION AU RÉGIME

Le coût de cette assurance complémentaire facultative est de 47,50 \$ par trimestre et vous devez avoir payé vos frais de scolarité en totalité afin de bénéficier du service.